



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20251127-B5620251127-DE

SLO

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt novembre, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°56-2025-11-27

Etaient présents :

M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, , Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, M. Alain MAQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
Mme Annick POCHE à M. Jean-Michel MARTEL
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM
M. Francis GRANDERIE à M. Claude PRUDHOMME

Etaient remplacés :

M. Hervé BROUART par M. Jean-Pierre DUMONT
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Jean PICQUE
M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :

M. Christophe GUCHE
Mme Ludivine MOREAU
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Jean-François SAGOT

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	40
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	5
Nombre de votes	44

Délibération n°56-2025-11-27

Objet : modification des tarifs développement économique

La CCDS assure la gestion de cinq structures économiques proposant à la location des ateliers et bureaux destinés aux entreprises en cours de création ou en développement.

Jusqu'à présent, le montant des charges communes de ces bâtiments – électricité, eau, entretien intérieur et extérieur, maintenance, chauffage... – était intégralement pris en charge par la CCDS, de même qu'une partie des charges privatives. Certains espaces disposent de compteurs individuels (électricité, eau), tandis que d'autres n'en sont pas équipés, ce qui implique, pour ces derniers, une couverture totale des frais par l'intercommunalité.

Or, ces charges connaissent depuis plusieurs années une augmentation constante en raison, notamment, de la hausse du coût de l'énergie.

Ainsi, dans un souci d'harmonisation de la gestion des bâtiments et afin d'instaurer une répartition plus équitable des coûts liés à leur fonctionnement, il est proposé que les entreprises locataires contribuent désormais aux charges d'occupation. Celles-ci prendra effet progressivement lors des renouvellements des baux/conventions.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche de transparence, de gestion responsable et de pérennisation des services mis à disposition des occupants.

Un travail a été mené afin que cette participation reste adaptée à la réalité économique des jeunes entreprises.

Vu la délibération en date du 07 décembre 2022 approuvant la reprise en régie directe du Village des Métiers d'Art, à compter du 1^{er} février 2023,

Vu la délibération en date du 27 février 2023 approuvant les tarifs des services et prestations du VMA,

Vu la délibération en date du 13 avril 2023 relative à la modification des tarifs de location VMAD, bâtiments relais et immobilier d'entreprises,

Vu la délibération en date du 11 avril 2024 approuvant les VMA,

Vu l'avis favorable des membres de la commission du 05 novembre,

Considérant les dépenses constatées les années précédentes et les surfaces occupées dans chaque bâtiment, une proposition de répartition a été élaborée selon les montants suivants :

Espaces locatifs	Tarif mensuel HT proposé
Bâtiment relais Alincthun	
Bureaux 15,75m ²	30
Atelier 150 m ²	50
Atelier 250 m ²	85
Atelier 300 m ²	100
Bureaux entreprises Alincthun	
14,6m ²	30
21,5 m ²	40
29,5 m ²	50
32,7 m ²	60
Bâtiment relais Longfossé	
Ensemble atelier + bureau	60
Office Eco	80

Village des Métiers d'Art	Tarif mensuel proposé années 1 et 2 HT	Tarif mensuel proposé années 3 et 4 HT
Atelier 70m ²	50	70
Atelier 50m ²	50	70
Atelier 20m ²	20	30
Bureau 24,5 m ²	30	30
Bureau 38 m ²	45	45
Bureau 45 m ²	50	50

Approuvé à l'unanimité

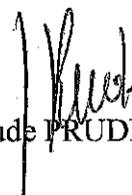
Fait et délibéré à Desvres, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



Claude PRUDHOMME